

25

# ARCHAEOLOGIA BELGICA

ARCHAEOLOGIA BELGICA

Service des fouilles  
Institut royal de patronage artistique  
10, rue de Capoisson

## La villa romaine de Mémont à Hives

Publicé par le  
Koninklijk Instituut voor het Oudheidkundig Onderzoek in België  
Tome 10  
Bruxelles



ARCHAEOLOGIA BELGICA

Série de tirages-à-part relatifs aux fouilles archéologiques en Belgique,  
éditée par l'

Institut royal du patrimoine artistique

Service des fouilles

10, Parc du Cinquantenaire

Bruxelles, 4

Reeks overdrukken betreffende oudheidkundige opgravingen in België,  
uitgegeven door het

Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium

Dienst voor Opgravingen

Jubelpark 10

Brussel, 4

Z 5

# ARCHAEOLOGIA BELGICA

52

A. de RUETTE

## La villa romaine de Mémont à Hives

---

Extrait de *Ardenne et Famenne*, volume IV, 1960, pp. 132 à 149.

---

BRUXELLES

1960





## La villa romaine de Mémont à Hives (1)

### I. Situation et lieux-dits.

La commune de Hives (206 habitants) fait partie de l'arrondissement de Marche-en-Famenne. Le village se situe à 3 km au sud de La Roche-en-Ardenne. Les substructions d'une villa romaine ont été découvertes au lieu-dit *Mémont*, à une altitude d'environ 400 m au-dessus du niveau de la mer et à 180 m au-dessus de l'Ourthe à La Roche. Cette colline, à la crête nord du plateau, est séparée de celle de *Nabléry* par la vallée de *Naoufwè* au fond de laquelle s'enfonce la *Grotte des Nutons* où M. G. Pierret découvrit en 1957 une pointe de flèche en silex. A la naissance de cette vallée on peut encore apercevoir les vestiges d'un vieil étang qui servait d'abreuvoir à la herde commune, le *Vivier du Curé* (2).

Au nord de *Mémont*, jaillit une source dénommée *Fontaine Borzée* ou *Prisefontaine* (3). A l'entrée du village, à 600 m au sud de la villa, une humble chapelle a été érigée en l'honneur des *Trois-Vierges*, patronnes secondaires de la paroisse Saint-Martin de Hives.

Un chemin, dont les traces existent encore actuellement sur la plus grande partie du parcours, reliait la villa à la chaussée romaine Arlon-Tongres. Il traversait les lieux-dits *Louette*, *Nérihan*, *Hévursay*, *Fond de Sprihan*, puis *Charneux*. Une route, qui ne porte plus aujourd'hui de déno-

---

(1) M. J. Mertens, chargé de cours à l'Université de Louvain et conservateur-adjoint au Service des fouilles de l'Institut royal du Patrimoine artistique, m'a fait l'honneur de m'aider de ses conseils et de ses suggestions tant au cours des fouilles qu'au cours de la rédaction de ce rapport. Je lui en suis profondément reconnaissant. Je remercie aussi M. A. Geubel, professeur à l'Athénée de Neufchâteau, qui fut pour moi un guide éclairé; nous avons rédigé en collaboration le chapitre VII (*L'occupation romaine dans la région*).

(2) En 1693, un différent s'était élevé entre Sire Denis Collette, curé de Hives, et ses paroissiens au sujet des limites du douaire et, en conséquence, de la propriété réelle du vivier. Sire de Herlenval, curé d'Ortho, doyen de Bastogne et official du même Concile, régla le conflit à l'amiable en laissant la propriété de l'étang au curé à condition qu'il dise une messe pour ses paroissiens. Un étang vaut bien une messe! (d'après les *Registres paroissiaux de Hives*).

(3) E. TANDEL (*Comm. lux.*, t. V, p. 500) situe un vivier en *Prise-Fontaine*. Il n'en reste plus trace. Mais, sur la carte Ferraris, cet étang est dessiné immédiatement en aval de la source.

mination particulière, part du village de Hives et rejoint ce chemin vers *Charneux* soit à *Nérihan*, longeant à cet endroit le site de *Sècheval*, soit à *La Louette*. Cette route était appelée jadis : *li voye do Mé* <sup>(4)</sup>.

## II. La villa.

Quatre emplacements de constructions ont été repérés dans les champs cultivés en bordure de la forêt. La première butte, sondée en août 1958 avec l'aide d'une équipe de volontaires, s'étend dans les parcelles cadastrales, Sect. A, n<sup>os</sup> 355a, 357a et 358a (voir fig. 2). En 1959, nous y avons pratiqué quelques nouveaux sondages et en août M. J. Mertens a bien voulu nous aider dans la dernière toilette de la tranchée I (voir fig. 4). Ce monticule s'étend dans un cercle d'environ 25 m de rayon. La dénivellation la plus forte atteint 40 cm. La tranchée I a été creusée à 36 m de l'axe du chemin de grande communication n<sup>o</sup> 78 La Roche-Baconfoy, dans la parcelle n<sup>o</sup> 357a. A une distance de 250 m vers l'est, la parcelle n<sup>o</sup> 1520k présente un second monticule. Quelques morceaux de tuiles romaines sont éparpillés parmi les pierres de schiste. Longeant cette butte à une trentaine de mètres plus au nord, une troisième dénivellation présente les mêmes caractéristiques (fig. 2 : parcelle cadastrale n<sup>o</sup> 1520i). Enfin à 100 m de distance du premier, en direction nord-est, nous avons constaté l'existence d'un autre monticule rocailleux (fig. 2 : parcelle cadastrale n<sup>o</sup> 353a). Aucun tesson ou morceau de brique malheureusement ! Mais un cultivateur, autrefois propriétaire de la parcelle, y a vu un mur mis à nu par la charrue.

---

(4) A l'intention des toponymistes, nous donnons les formes anciennes des lieux-dits cités. Pour simplifier la présentation, nous abrègerons l'indication des sources : R. P. H. : Registres paroissiaux de Hives. — A. E. A. : Archives de l'Etat à Arlon. — A. P. : Archives privées (actes notariés). — R. C. H. : Registres aux délibérations du Conseil communal de Hives.

Mémont : *Memont* en 1661 (A. E. A., Hives, Œuvres de Loi, f. 6) ; *Maimon* en 1830 (A. P.) ; *Mémont* en 1831 (R. C. H.) et en 1845 (A. P.).

Nabléry : *Nabléry* en l'An IX (R. C. H.) ; *Nabléri* en 1843 (A. P.) ; *Nabléry* en 1863 (A. P.).

Naoufwè : *Nahoufoy* en 1645 (R. P. H.) et en 1850 (A. P.) ; *Nahoufois* en 1850 (A. P.).

Vivier du Curé : *Virée Vivier, sur le douaire auprès d'un estang* en 1689 (R. P. H.) ; *Vevi do Curé* en 1850 et en 1863 (A. P.) ; *Doyard du Vevie du Curé* en 1865 (A. P.) ; *Vèvi du Curé* en 1878 (A. P.).

Prisefontaine : *Prisefontaine* en 1756 (A. E. A., Hives, Œuvres de Loi, f. 11).

Louette : *la louette* en l'An IX (C. R. H.).

Nérihan : *Nérihans* en l'An IX (R. C. H.) et en l'An XI (A. P.) ; *Nérihant* en l'An XII (R. C. H.), en 1843 et en 1860 (A. P.) ; *Nérihan* le 26 pluviôse de l'An XII (R. C. H.).

Hévursay : *Heversay* en 1708 (R. P. H.) ; *Hiversay* en l'An XII (R. C. H.).

Sècheval : *Secheval* en 1680 (R. P. H.) et en l'An IX (R. C. H.).

Mé : *Mez, chemin qui conduit au lieu-dit Secheval de temps immémorial* en l'An IX (R. C. H.) ; *li voye do Mé* en l'An XII (R. C. H.).



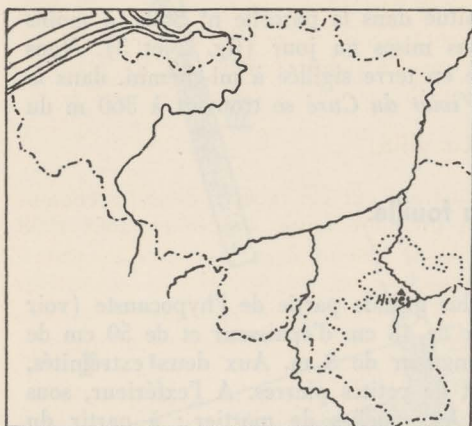


Fig. 1

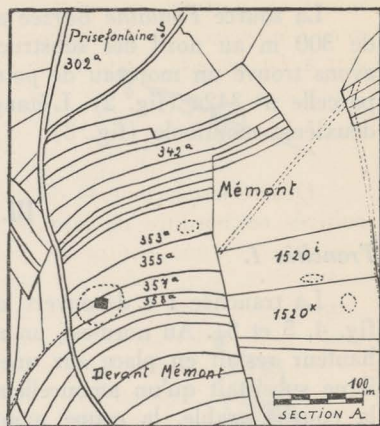


Fig. 2

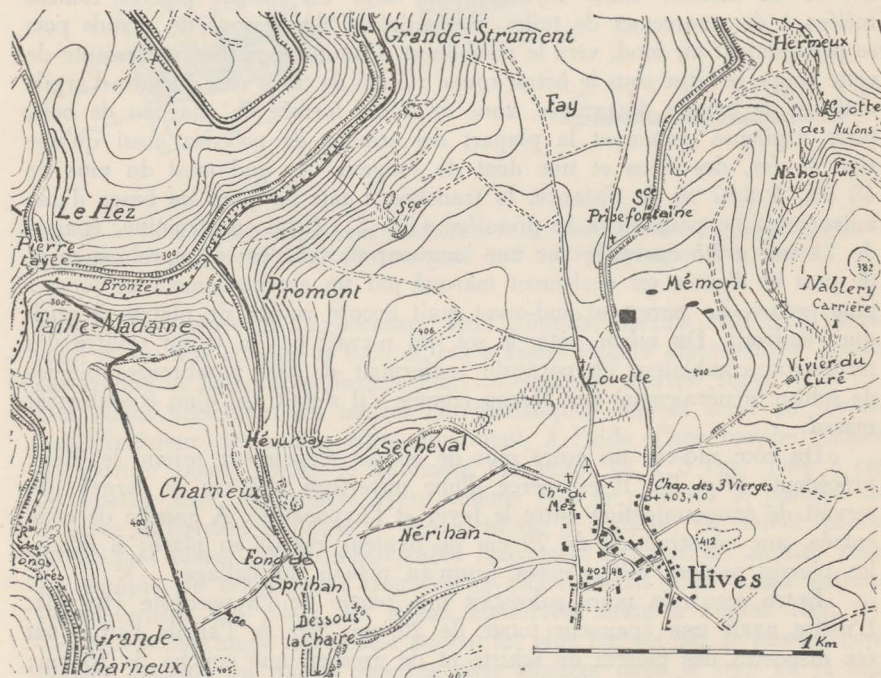


Fig. 3. — Le trait noir à l'Ouest marque le tracé de la chaussée Arlon-Tongres. La villa de Mémont est marquée par un petit rectangle noir. Le diverticule reliant la villa à la chaussée passerait par le *Fond de Sprihan*, *Nérihan* et *Louette*. Les autres emplacements de constructions sont indiqués par des ovales en noir. Equidistance des courbes de niveau : 10 m.

La source *Fontaine Borzée* se situe dans la parcelle n° 302a, à moins de 300 m au nord des substructions mises au jour (fig. 2 et 3). Nous avons trouvé un morceau de poterie en terre sigillée à mi-chemin, dans la parcelle n° 342a (fig. 2). L'étang *Vivier du Curé* se trouvait à 360 m du deuxième monticule (fig. 3).

### III. La fouille.

#### *Tranchée I.*

La tranchée I a découvert la plus grande partie de l'hypocauste (voir fig. 4, 5 et 8). Au nord-est, un mur de 48 cm d'épaisseur et de 50 cm de hauteur restait en place sur une longueur de 3 m. Aux deux extrémités, il ne subsistait qu'un amoncellement de petites pierres. A l'extérieur, sous la couche arable, la coupe montre les couches de mortier : à partir du nord-ouest, d'abord 5 cm d'épaisseur de mortier blanc sur un pavage de pierres plates de grès (épaisseur : 3 cm), puis sur un lit semblable, à un niveau de 15 cm inférieur, du mortier rouge épais de 8 cm. La première couche de mortier blanc reparait plus loin. Un tas de pierres roulées mêlées à des morceaux de tuiles, des ardoises, des tessons de grands pots se présentaient au fond, vers le nord-ouest. Une autre partie intéressante de cette coupe se situe sous le béton rouge : 5 cm de terre rose formée d'argile cuite et de brique désagrégée, zone de 3 cm formée de charbon de bois, terre argileuse contenant la plupart des tessons de poteries ainsi qu'une tige en fer, des clous et une dent de rongeur. Au sud-ouest du mur de 48 cm, à 2,07 m de distance, la tranchée a mis au jour les bases d'une autre muraille parallèle à la première (fig. 5). Cette construction, épaisse de 74 cm, a été épargnée sur une longueur de 6,85 m ; son prolongement de part et d'autre est également marqué par un amoncellement de pierres plus petites. Le parement sud-ouest était encore revêtu de plâtras à quelques endroits. Du même côté, le sol qui n'avait pas la teinte rosâtre des terres qui comblaient l'hypocauste renfermait de très nombreuses pierres de schiste généralement sur champ comme s'il s'était agi d'un écroulement massif.

Du côté sud-est, un autre mur de 59 cm d'épaisseur rejoint les deux précédents (fig. 8). Il est percé d'une ouverture (98 cm de large) qui servait de communication entre le foyer et l'hypocauste. A gauche de cette entrée, une construction de 79 cm de hauteur restait en place ; à droite, les pierres avaient été enlevées jusqu'au niveau du dallage.

Entre ces trois murs subsistait une partie de l'hypocauste (fig. 4). L'assise avait une épaisseur totale de 20 cm. Sur de l'argile battue ont été disposées des pierres de schiste et de grès en une couche de 10 cm ; les plus petites étaient placées sur champ, les autres à plat. Un lit de mortier blanc et de gravier roulé, épais de 8 cm, fixait les dalles. Celles-ci étaient disposées en six rangées dans le sens longitudinal. La largeur des joints variait entre 0,5 et 2 cm. Les rangées des bords s'encastraient sous le revêtement des murs. La rangée nord-est avait été enlevée en partie.



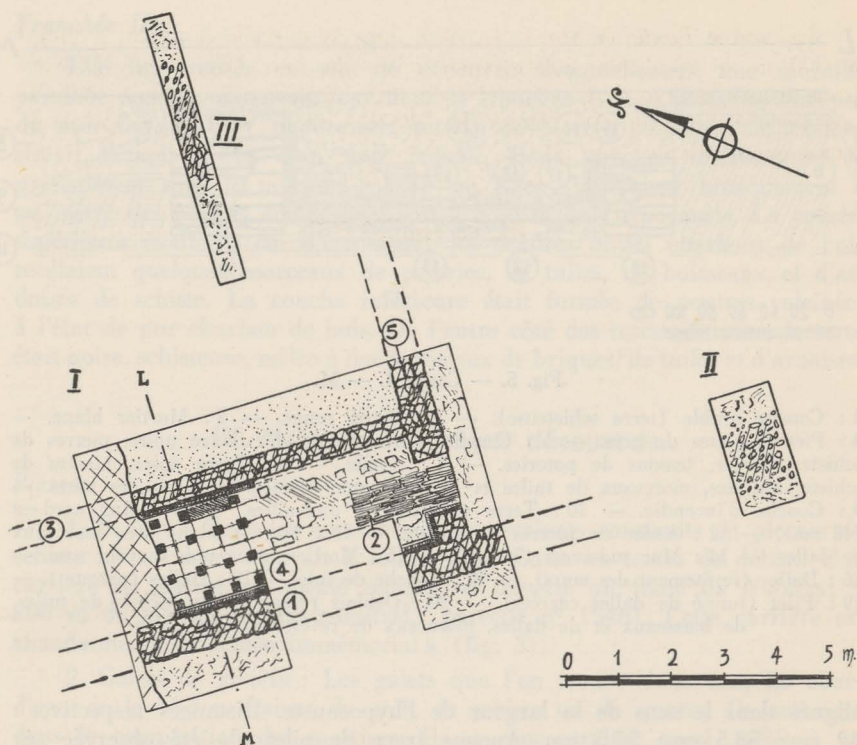


Fig. 4. — Plan des substructions fouillées. — 1, 3 et 5 : murs de l'hypocauste. — 4 : partie conservée de l'hypocauste. — 2 : briques rouges sur champ.

Face à l'ouverture de l'hypocauste, seuil compris, jusqu'à 1,80 m à l'intérieur et sur une largeur de 0,69 m, ces grandes briques plates étaient posées sur champ et l'aire ainsi formée était couverte de mortier rouge (fig. 8). Des dalles présentant les mêmes caractéristiques avaient servi au revêtement intérieur des murs; elles adhéraient, à l'aide d'une couche formée de mortier blanc, contre le parement des murs (2 à 5 cm) puis 2 cm de mortier rose. Des piliers ayant comme rôle de soutenir le parquet de la pièce supérieure chauffée se dressaient sur le dallage; ils étaient formés de briques plates carrées superposées maçonnées à l'aide de mortier rose. Le nombre de ces briques trouvées en place variait d'un à dix suivant l'emplacement des piliers, les mieux conservées étant à l'ouest (fig. 9). Les piliers de l'angle nord-ouest étaient les plus noircis par la fumée. Tous étaient disposés en quatre rangées bien alignées dans le sens de la longueur de l'hypocauste, le premier vers le *prae-furnium* faisant toutefois exception. Distance (d'axe à axe) entre la première rangée et la deuxième dans le sens de la longueur : 33,5 cm; 2<sup>e</sup> r. - 3<sup>e</sup> r. 69,5 cm; 3<sup>e</sup> r. - 4<sup>e</sup> r. : 52,5 cm; 4<sup>e</sup> r. - parement du mur : 13,75 cm. Ces piliers étaient aussi



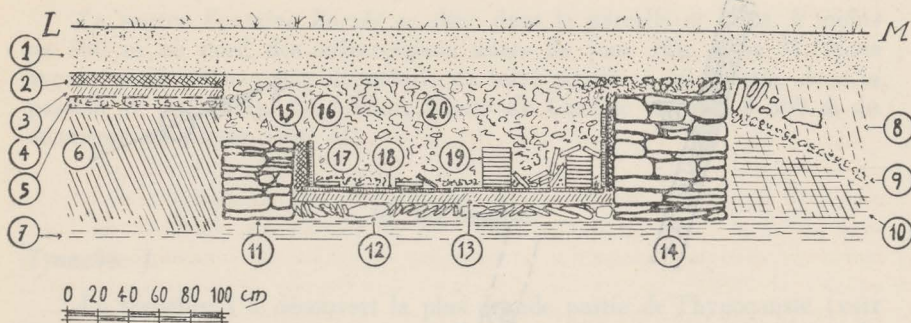


Fig. 5. — Coupe L — M.

1 : Couche arable (terre schisteuse). — 2 : Béton rouge. — 3 : Mortier blanc. — 4 : Pierres plates de grès. — 5 : Couche d'incendie. — 6 : Terre noire, pierres de schiste, gravier, tessons de poteries. — 7 : Argile. — 8 : Terre noire, pierres de schiste, ardoises, morceaux de tuiles et de boisseaux, revêtement blanc des murs. — 9 : Couche d'incendie. — 10 : Terre argileuse et pierrailles. — 11 : Mur nord-est (48 cm). — 12 : Assise en pierres de schiste. — 13 : Mortier blanc avec morceaux de dalles. — 14 : Mur sud-ouest (74 cm). — 15 : Mortier blanc puis mortier rose. — 16 : Dalles (revêtement des murs). — 17 : Couche de suie. — 18 : Dalles (parquet). — 19 : Pilet (formé de dalles carrées). — 20 : Déblais roses : chaux, débris de tuiles, de boisseaux et de dalles, morceaux de revêtement des murs.

alignés dans le sens de la largeur de l'hypocauste. Distances respectives : 42 cm ; 53,5 cm ; 57,5 cm. Aucune trace de pilet n'a été observée sur l'aire formée par les dalles posées sur champ. Constituant une encoche dans le revêtement intérieur du mur nord-est, un pilastre de 73 cm de long et 26 cm de large était élevé sur le dallage. Les briques plates qui le constituaient étaient du même gabarit que celles du dallage. Quatre épaisseurs de dalles subsistaient en hauteur. L'axe se trouvait à 4 m de distance du mur sud-est.

Tout le dallage inférieur était recouvert d'une épaisseur de 7 à 8 cm de suie.

Les couches de mortier blanc et rouge qui apparaissaient dans la coupe nord-est de la tranchée et qui semblaient indiquer le niveau du parquet des pièces d'habitation se trouvaient sur un plan de  $\pm 60$  cm supérieur à celui du dallage de l'hypocauste (voir fig. 5; coupe L-M). Des éléments observés et recueillis au nord-est de l'hypocauste ainsi que de la présence des traces de plâtras sur la paroi extérieure du mur sud-ouest, il ressort que la place chauffée était située entre des chambres non chauffées; l'hypocauste ne se trouvait pas à la limite de l'édifice.

### Tranchée II.

Au milieu de cette tranchée étaient amoncelées de minuscules pierres de schiste.

### Tranchée III.

Elle fut creusée en vue de découvrir éventuellement une muraille parallèle à celles mises au jour dans la tranchée I. A 6,50 m de distance du mur nord-est de l'hypocauste, un tas de pierres de toutes dimensions situait l'emplacement d'un mur démolé. Deux couches intéressantes se présentaient sous le niveau — 0,35 m. Elles s'arrêtaient brusquement à un mètre des pierres amoncelées, soit à 5,50 m de l'hypocauste. La couche supérieure avait 10 cm d'épaisseur; les cendres et les charbons de bois recélaient quelques morceaux de poteries, de tuiles, de boisseaux et d'ardoises de schiste. La couche inférieure était formée de poutres calcinées à l'état de pur charbon de bois. De l'autre côté des traces de mur, la terre était noire, schisteuse, mêlée à des morceaux de briques, de tuiles et d'ardoises.

## IV. Matériaux et objets découverts.

### Pierres.

1. Schiste : Tous les murs découverts étaient construits en pierres de schiste bleu. On en trouvait à foison dans toutes les terres de déblai. Une carrière de schiste de même nature est ouverte au flanc de *Nabléry*, à 300 m de la villa (plan cadastral : parcelle n° 1546). Cette carrière est abandonnée « de temps immémorial » (fig. 3).

2. Galets de rivière : Les galets que l'on trouve dans tous les cours d'eau de la région étaient de grès, de schiste ou de quartz. Ils entraient dans la composition des mortiers. Ils se rencontraient aussi, mêlés à un peu de terre, au fond et au coin nord-est de la tranchée I où ils recouvraient quelques tessons de poteries (voir fig. 7 : poterie n° 21). La tranchée III en présentait deux lits sous la couche arable : dans le premier ils étaient mêlés à de la terre schisteuse, dans le second à de l'argile.

3. Grès : Quelques cailloux de grès se trouvaient dans les décombres. L'assise sur laquelle reposait le mortier blanc était constituée par des pierres plates de grès de 5 cm d'épaisseur (voir fig. 5). Une carrière abandonnée il y a trente ans, dénommée en 1901 *Carrière de la Chaïre* (R. C. H.) et située dans la *Vallée de la Chaïre* fournissait la même pierre en grès. Les maisons les moins anciennes de Hives et de Lavaux sont construites avec des pierres de grès de cette carrière.

4. Quartz : Les morceaux de quartz étaient peu nombreux. Ces « cailloux blancs » se rencontrent fréquemment dans la région à l'état erratique. Les affleurements de Mousny (Ortho) et de Filly (Nadrin) se trouvent à une distance de 6,5 km à vol d'oiseau.

5. Pierre siliceuse : Un bloc dont l'aspect rappelle celui de l'arkose (0,92 m × 0,55 m × 0,62 m) gisait à l'extérieur de l'angle sud-est de l'hypocauste. Des éclats — quelques-uns avaient subi l'action du feu — marquaient les environs de son emplacement. A notre connaissance, ces pierres ne se rencontrent pas dans la région. Les ruines du Cheslin d'Ortho en livrent quelques exemplaires de petit format.



6. Marbre blanc : Trois ou quatre fragments ont été découverts. Le même marbre se rencontre au Cheslain d'Ortho. J.-B. Geubel l'identifiait avec le marbre de Saint-Remy (5). D'après le *Recensement général de 1764 pour le Luxembourg belge*, les carrières de marbre de Thys et Humain ont été abandonnées lors de l'ouverture de celles de St-Remy (6).

7. Pierre à aiguiser : Un morceau de pierre de grès, à aiguiser, a été mis au jour dans la tranchée III, à 0,50 m de profondeur. Il est usé par le frottement. On emploie, aujourd'hui encore, une meule à aiguiser de même nature dans presque toutes les fermes et ateliers.

*Matériaux en céramique : dalles, boisseaux, tuiles...*

1. Dalles : De forme rectangulaire, elles avaient comme dimensions : longueur : 42 cm, largeur : 32 cm, épaisseur : 2,7 cm. Elles ne présentaient aucune marque de fabrication. L'argile était bien cuite mais un examen attentif permettait de déceler de nombreuses impuretés : grès et sable pulvérulent, petites pierres de schiste, traces de matières végétales carbonisées. La face supérieure a été rendue lisse. Des doigts ont laissé leurs empreintes. Ces dalles ont servi au pavage et au revêtement des murs de l'hypocauste. Le pilastre a été construit à l'aide de dalles semblables.

2. D'autres morceaux de briques de 5,4 cm d'épaisseur ont été relevés.

3. Les briques plates carrées qui entraient dans la construction des pilats de l'hypocauste ne différaient des dalles que par leurs dimensions : 17,5 cm × 17,5 cm × 2,7 cm.

4. Boisseaux : Toutes les tranchées livraient beaucoup de boisseaux (*tubuli*) en morceaux. Ceux-ci étaient constitués par deux pièces s'appliquant l'une contre l'autre dans le sens de la hauteur. Les trous qui perçaient ces boisseaux avaient env. 2,5 cm de diamètre à l'extérieur et env. 2 cm de diamètre à la paroi intérieure. Les grandes faces extérieures étaient rayées : des traits serrés dans le sens de la hauteur sur les uns, des losanges sur les autres.

5. Tuiles : Les débris de tuiles (*tegulae*) se trouvent sur toute l'étendue des substructions. Toutes avaient env. 3,2 cm d'épaisseur. Les plus nombreuses, très bien cuites, présentaient un rebord arrondi à la base par un sillon creux de 1,8 cm de large. Les autres, moins bien cuites, ne possédaient pas cette caractéristique.

6. Demi-manchons : Il n'a pas été possible de relever des fragments très grands de demi-manchons (*imbrices*). Epaisseur : 2,2 cm.

---

(5) *Ann. de l'Inst. archéol. du Lux.*, t. II, 1852, p. 199.

(6) E. TANDEL, *Comm. lux.*, t. I, 1899, p. 343. Renseignement dû à M. F. Bourgeois que je remercie.

### *Ardoises.*

Les fragments d'ardoises voisinaient avec les débris de tuiles. Ces matériaux de couverture, violacés et d'épaisseurs variables, étaient du type des ardoises de schiste épaisses et grossières que l'on rencontre encore en couverture de plusieurs maisons dans la région où elles sont connues sous le nom de *cherbins*. La *Vallée de la Chaïre*, à Hives, est remarquable par ses bancs de schiste feuilleté.

### *Mortiers.*

L'argile mélangée à la chaux éteinte  $[Ca(OH)_2]$  servait de mortier pour la construction des murs. Mêlée à des galets, cette chaux éteinte formait le mortier blanc sur lequel était étendu le béton rouge (fig. 5, coupe L-M : nord-est de la tranchée I). Dans l'assise, sous le dallage de l'hypocauste, on avait ajouté des morceaux de dalles. Le béton rouge était composé de chaux éteinte, de brique concassée, de galets et de quelques petites pierres de schiste et de grès. La chaux mêlée de brique broyée finement constituait le mortier rose employé pour le revêtement des murs.

Un autre mortier d'aspect grisâtre a été découvert. La tranchée I en a livré quelques plaques de 2 à 2,5 cm d'épaisseur. La chaux servait de lien à du poussier. Densité approximative : 2,2. La face plane et lisse conservait des traces de couleurs : sur un gris qui servait de fond, des traces de couleur terre de Sienne et sur ces dernières des traces légères bleu azur. Ce *ciment* appliqué sur du mortier rose formait probablement un lambris ou un parquet.

### *Décoration des murs.*

Tous les mortiers de revêtements muraux ont été découverts au cours de la fouille de l'hypocauste. En couches, généralement de 4 cm d'épaisseur, ils étaient constitués par de l'argile, de la chaux éteinte et de la brique pilée en petites quantités. Le mortier était badigeonné à la chaux. Le temps a changé le blanc en jaune ivoire. Les coups de pinceau étaient nettement visibles. Sur de nombreux débris une couleur rouge brique a été étendue sur le blanc. Dans d'autres cas, le rouge formait une bande de plus de 9 cm de large. Parfois il s'agissait d'un liseré rouge (1,1 cm de large) sur la teinte blanche. Des murs étaient ornés d'une fresque colorée de bon goût : bande rouge brique (1,3 cm), ligne noire (1 cm), intervalle blanc (1,3 cm), liseré noir (1,3 cm) contre une large bande rouge brique (plus de 9 cm). La couleur rouge brique se diluait dans l'eau.

### *Verres.*

Quelques morceaux de verre à vitre ont été retrouvés. Teinte verdâtre, une face lisse, polie mais non plane, la face opposée plane, non lissée et plus mate, un bord arrondi, 0,35 cm à 0,45 cm d'épaisseur, simplement translucides.



*Fers.*

1. Clous : nombreux et de dimensions différentes. Les plus communs mesuraient  $\pm 7,5$  cm et  $\pm 5$  cm. Ils étaient évidemment en fer forgé.
2. Tige de fer : longue de 23 cm, de forme d'un cône tronqué (diam. : 1 cm — 0,8 cm).
3. Gonds et pentures : deux jeux trouvés dans la tranchée III (fig. 6).
4. Anneau de fer : conservé aux 2/3 de la circonférence, il a été trouvé dans la tranchée III, à 35 cm de profondeur.

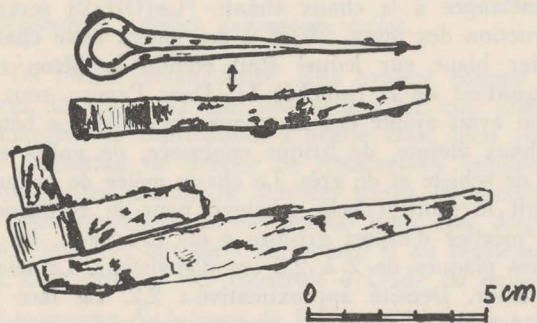


Fig. 6. — Gond et pentures.

*Os.*

Une côte (de mouton?) et une vertèbre (de mouton?) ont été découvertes dans la couche de suie (tranchée I).

Une dent de rongeur (lapin?) était conservée parmi les tessons de poteries dans la tranchée I (voir fig. 5 : coupe L-M).

*Bois.*

Les traces d'incendie, marquées surtout par la présence de charbon de bois, étaient nombreuses dans les tranchées I et III. Dans cette dernière reposait, à 50 cm de profondeur, une poutre de bois de chêne, calcinée, orientée est-ouest.

## V. Céramique (fig. 7).

*Terre sigillée.*

N° 1. Fragment d'une assiette. Terre rouge clair, bien cuite; vernis rouge brillant. Trace de la marque du potier à la cassure; sur le fond, graffiti : L K (?). E. GOSE, n° 33 (*Gefäßstypen der römischen Keramik im Rheinland*, 1950). Niederbieber, type 5 A. Première moitié du 3<sup>e</sup> siècle.

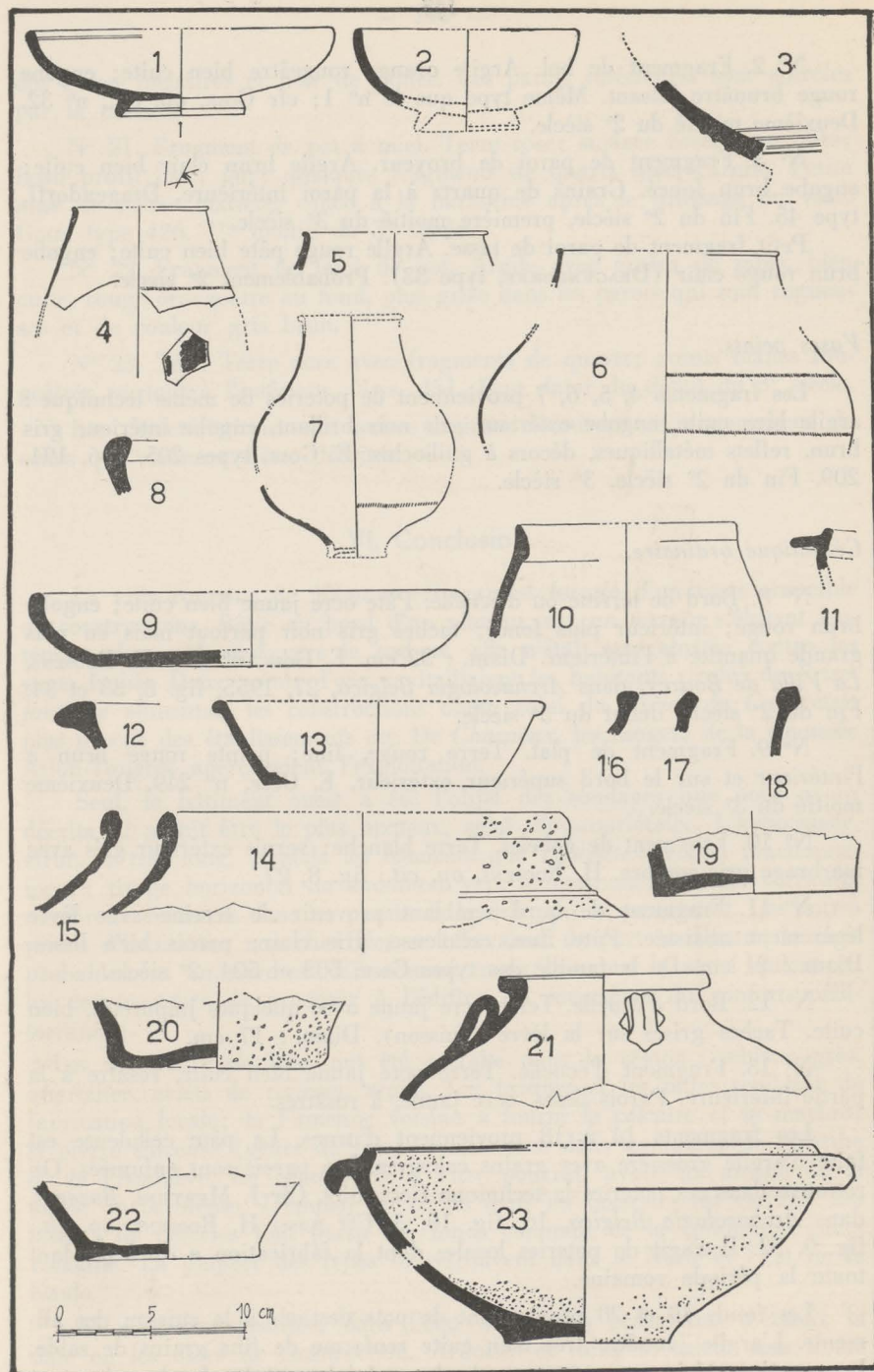


Fig. 7. — Céramique.



N° 2. Fragment de bol. Argile orange rougeâtre bien cuite; engobe rouge brunâtre luisant. Même type que le n° 1; cfr GOSE, *op. cit.*, n° 32. Deuxième moitié du 2<sup>e</sup> siècle.

N° 3. Fragment de paroi de broyeur. Argile brun clair bien cuite; engobe brun foncé. Grains de quartz à la paroi intérieure. Dragendorff, type 45. Fin du 2<sup>e</sup> siècle, première moitié du 3<sup>e</sup> siècle.

Petit fragment de paroi de tasse. Argile rouge pâte bien cuite; engobe brun rouge clair (DRAGENDORFF, type 33). Probablement 2<sup>e</sup> siècle.

#### *Vases peints.*

Les fragments 4, 5, 6, 7 proviennent de poteries de même technique : argile bien cuite, engobe extérieur gris noir brillant, engobe intérieur gris brun, reflets métalliques, décors à guillochis. E. GOSE, types 205, 206, 194, 209. Fin du 2<sup>e</sup> siècle, 3<sup>e</sup> siècle.

#### *Céramique ordinaire.*

N° 8. Bord de terrine ou d'écuelle. Pâte ocre jaune bien cuite; engobe brun rouge; intérieur plus foncé; taches gris noir partout mais en plus grande quantité à l'intérieur. Diam. : 32 cm. E. GOSE, n° 247. H. ROOSENS, *La Villa de Bourcy*, dans *Archaeologia Belgica*, 27, 1955, fig. 8, 33 et 34. Fin du 2<sup>e</sup> siècle, début du 3<sup>e</sup> siècle.

N° 9. Fragment de plat. Terre rouge, fine; peinte rouge brun à l'intérieur et sur le bord supérieur extérieur. E. GOSE, n° 249. Deuxième moitié du 3<sup>e</sup> siècle.

N° 10. Fragment de gobelet. Terre blanche; vernis extérieur gris avec marbrage gris sombre. H. ROOSENS, *op. cit.*, fig. 8, 27.

N° 11. Fragment de bord semblant provenir de terrine avec lèvre légèrement abaissée. Pâte fine, celluleuse, gris clair; parois bien lisses. Diam. : 21 cm. De la famille des types GOSE, 503 et 504. 2<sup>e</sup> siècle.

N° 12. Bord d'écuelle. Terre ocre jaune avec quelques impuretés, bien cuite. Taches grises sur la lèvre (cuisson). Diam. : 17 cm.

N° 13. Fragment d'écuelle. Terre ocre jaune bien cuite, rosâtre à la partie inférieure. Parois lisses, ocre jaune, à rosâtres.

Les fragments 14 à 18 proviennent d'urnes. La pâte celluleuse est faite d'argile grossière avec grains calcaires. Les parois sont enfumées. On retrouve dans ces poteries la technique GOSE, 539. Cfr J. MERTENS, *Buzenol*, dans *Archaeologia Belgica*, 16, fig. 10, 3. Cfr aussi H. ROOSENS, *op. cit.*, fig. 9, 53. Il s'agit de poteries locales dont la fabrication a duré pendant toute la période romaine.

Les fonds 19 et 20 proviennent de pots destinés à la cuisson des aliments. L'argile jaunâtre très bien cuite renferme de fins grains de sable. Les parois extérieures rugueuses et plus spécialement les fonds présentent

des traces bleuâtres et noir de fumée. Les parois intérieures sont noircies par la cuisson.

N° 21. Fragment de pot à miel. Terre rose; surface lissée bien faite; beau profil lisse, pur; quelques fragments de quartz dans l'argile. Petite anse de même matière, collée à la barbotine après le finissage du vase. GOSE, type 426. 1<sup>re</sup> moitié du 3<sup>e</sup> siècle.

N° 22. Fragment de fond de pot. Argile avec grains de sable, bien cuite, rouge orangéâtre au fond, plus grise dans les parois qui sont rugueuses et de couleur gris brun.

N° 23. Tèle. Terre ocre avec fragments de quartz; points blancs rougeâtres, surtout à l'intérieur. GOSE, 451. Peut dater du début du 3<sup>e</sup> siècle.

Les caractéristiques des autres tessons découverts se rapprochent de celles qui viennent d'être décrites.

## VI. Conclusion

La villa romaine de *Mémont* (Hives) est formée d'un vaste ensemble de constructions. Bâtie au bord d'un plateau, sur un terrain s'élevant lentement du nord-ouest vers le sud-est, elle n'était pas abritée contre les vents froids. Deux points d'eau ravitaillaient les habitants : celui de *Prise-fontaine* alimentait les constructions ouest, celui du *Vivier du Curé* était plus proche des établissements est. De *Charneux*, les usagers de la chaussée Arlon-Tongres apercevaient l'exploitation.

Seul, le bâtiment ouest a été l'objet des sondages que nous avons décrits. Il paraît être le plus luxueux, celui du propriétaire. L'hypocauste, étroit et très long, possède les éléments que nécessite un bon fonctionnement : tirage horizontal du sud-ouest vers le nord-est, conduits verticaux nombreux encastrés dans les parois de la salle qui le surmontait. Les autres pièces d'habitation non chauffées se trouvaient de part et d'autre, la cave probablement au nord-est. En résumé, nous trouvons le souci qu'ont eu les constructeurs de procurer à l'édifice les caractères du confort méditerranéen.

Les matériaux de base ont été extraits dans la région : schiste, grès, quartzites, galets de rivières, argile. Les briques et les tuiles semblent de fabrication locale; la Famenne voisine a fourni le calcaire et le marbre; la pierre siliceuse (genre de grès) se rencontre dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Le beau verre à vitre pourrait avoir été amené de la vallée de la Meuse. L'emploi du chêne dans les boiseries est certain. Les tessons de poteries font partie du fonds commun de la céramique gallo-romaine. La plupart des types se retrouvent dans le Nord et l'Est de la Gaule.

Il n'est pas possible, dans l'état actuel des recherches d'établir la date ou les dates de construction. Ardoises et tuiles servaient sans doute en même temps de matériaux de couverture; l'emploi des deux procédés





Fig. 8. — Vue du *praefurnium* ou foyer extérieur.  
Photographie prise du point n° 5 (fig. 4).

(Photo S. F. E.)



Fig. 9. — Vue de l'angle est de l'hypocauste. Photographie prise de L vers M (fig. 4).  
Au moment de la découverte les piletts étaient à peu près tous conservés en place.

(Photo S. F. E.)



tend à faire croire à des transformations ou à la construction d'ajoutes à un bâtiment primaire. La destruction est due à l'incendie. Dans la suite, la plus grande partie des matériaux a été enlevée. Les fragments de poteries appartiennent à la dernière moitié du 2<sup>e</sup> siècle et surtout au 3<sup>e</sup> siècle. Aucun élément ne permet d'affirmer que la villa ait subsisté au 4<sup>e</sup> siècle.

## VII. L'occupation romaine dans la région.

La villa de Mémont était à coup sûr un centre d'exploitation agricole mis en rapport — au sens strict du mot —, par un diverticule (cfr fig. 3) avec la grande voie romaine Arlon-Tongres qui traverse l'Ardenne du sud au nord. Cette chaussée a déjà fait l'objet de plusieurs études quant à sa structure et à sa chronologie <sup>(7)</sup>. Aujourd'hui encore, elle est étudiée par le Service des Fouilles qui en recherche le tracé exact, particulièrement au passage des vallées et qui vient encore de pratiquer plusieurs coupes dans les fondements qui en subsistent <sup>(8)</sup>.

Comme son itinéraire est facilement reconnaissable, du moins sur les plateaux, on est tenté de la considérer en quelque sorte comme l'épine dorsale de la région qui nous intéresse. Un simple coup d'œil sur la carte archéologique que nous avons dressée (fig. 10) permet de constater qu'un assez grand nombre de cimetières romains ont été établis en bordure même de la voie : à Wigny <sup>(9)</sup> et à Roumont <sup>(10)</sup> (commune de Flamierge), à Grand-Garde <sup>(11)</sup> et à la Croix de Beaulieu <sup>(12)</sup> (commune d'Erneville), à Charneux <sup>(13)</sup> (Lavaux, commune de Hives), à Mierchamps (commune

(7) B<sup>on</sup> de LOË, dans les *Annales de la Soc. roy. d'archéol. de Bruxelles*, t. XII, 1898, pp. 423-426, 431-432, 440. — Id., *Ibidem*, t. LI, 1920, pp. 47-63. — V. BALTER et Ch. DUBOIS, *La Chaussée romaine d'Arlon à Tongres*, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LXX, 1939, pp. 40-82. Avec indications bibliographiques. — J. MERTENS, *Les routes romaines de la Belgique*, dans la revue *Industrie*, n<sup>o</sup> 10, octobre 1955, pp. 673-683; étude publiée en tiré à part dans la collection *Archaeologia Belgica*, n<sup>o</sup> 33, Brux., 1957. — A. de R[UETTE], *Hives, coupes dans la chaussée romaine Arlon-Tongres*, dans *Ard. et Fam.*, 1959, 3, pp. 120-122.

(8) J. MERTENS, dans *Archéologie*, 1958, 2, p. 414, s. v. Erneville, Hives.

(9) Non publié.

(10) W. LASSANCE, dans *Curia Arduennae*, 1953, 3, pp. 3-10.

(11) A. GEUBEL, dans le *Bull. trim. de l'Institut archéol. du Lux.*, Arlon, 5 juillet 1936, pp. 49-50. De tout le mobilier, malheureusement détruit lors de la découverte, ne subsiste qu'un beau vase en terre sigillée décorée (*Dragendorff, type 37*) qui appartient à M. P. Fabri.

(12) B<sup>on</sup> de LOË, dans les *Ann. de la Soc. roy. d'archéol. de Brux.*, 1898, t. XII, pp. 437-438, reproduit dans les *Ann. de l'Inst. archéol. du Lux.*, t. 34, 1899, p. 117. On peut considérer comme appartenant au même cimetière les tombes « qui se trouvaient entre la Croix de Beaulieu et le village d'Erneville ». « Je n'ai entendu parler que de deux cimetières romains non éloignés l'un de l'autre et du même côté du chemin qui va à Beaulieu : l'un dans un champ de M. Son, de Beaulieu, non loin de la croix [...] et l'autre un peu plus bas et plus proche d'Erneville près de la dernière maison ». (Lettre de l'abbé V. Habran, 29-4-1946).

(13) J. MERTENS, dans *Archéologie*, 1959, 2, p. 141. La publication détaillée paraîtra dans *Ardenne et Famenne*.



de Beausaint) et à Beausaint (14). Il faudra tenir compte de la présence et de la chronologie de ces nécropoles pour retracer l'histoire de la route que l'on a considérée comme d'époque tardive (15).

Cette localisation en chapelet de vestiges romains qui sont manifestement en corrélation avec la chaussée n'exclut en rien une occupation romaine disséminée sur tout le plateau compris dans la grande boucle que dessine l'Ourthe supérieure d'Ortheville à La Roche. Les trouvailles dites isolées en font foi : poteries du cimetière de Nisramont (commune d'Ortho) (16), tessons, tuiles, etc., au Saceu (17) (commune d'Ortho), tesson à Ortho (18), monnaie d'or à Herlinval (19) (commune d'Ortho) et monnaie à Bérismenil. En outre, des bords d'origine très ancienne comme celui de Cens et celui d'Ortho — où se trouvait l'église primitive de La Roche — postulent presque la présence de vestiges romains (20). L'origine féodale de La Roche semblerait écarter l'hypothèse d'une occupation romaine si l'on n'y avait mentionné la découverte d'objets incontestablement romains (21).

Si le territoire étudié recèle encore dans son sol les restes de villas romaines inconnues ou non encore fouillées, il n'en possède pas moins, à Wyompont (commune d'Erneuville), les vestiges d'une des villas de l'Ardenne (22) qu'il faut classer parmi les plus remarquables par son importance et par sa situation au passage de l'Ourthe Occidentale de la chaussée romaine en face des hauteurs prestigieuses du *Crestaï des pîres*. Les deux autres villas que nous connaissons se situent « à une vallée de distance » de la chaussée : celle de Tenneville (23) et celle de Mémont qui a fait l'objet de cette étude.

A première vue, notre villa appartiendrait à une classe déjà élevée par son standing. Elle se rapprocherait plutôt de celle de Wyompont et de celle de la Corne du Bois des Pendus (24) que des villas plus « rustiques »

---

(14) B<sup>on</sup> de Loë, dans le *Bull. Comm. roy. art et archéol.*, 1903, pp. 90-95. — EVA (E. Valentin) dans *l'Echo de La Roche*, 27 oct. 1935, et notes manuscrites.

(15) V. BALTER et Ch. DUBOIS, *op. cit.*, p. 78. — Ch. DUBOIS, *L'influence des chaussées romaines sur la frontière linguistique de l'Est*, dans la *Rev. belge de philol. et d'hist.*, IX, 2, 1930.

(16) Non publié.

(17) TANDEL, *Les comm. lux.*, t. V, p. 561. — G. SULBOUT, dans les *Ann. de l'Inst. archéol. du Lux.*, t. V, 1869, pp. 275-276.

(18) Dans *Ardenne et Famenne*, 1958, 1, p. 27 (dessin, p. 31).

(19) Aureus de Marc-Aurèle, dans le *Bull. des naturalistes de Mons et du Borinage*, XV, 1932-1933, p. 17. — Dans *La Libre Belgique*, 9 déc. 1932.

(20) J. VANNÉRUS, Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique, dans les *Mém. de l'Acad. roy. de Belg.*, XI, 1, 1943, p. 54. F. ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan en Belgique*, dans les *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. 39, 1930, passim.

(21) A. de LEUZE, *La Roche et son comté*, 1907, pp. 14 et 15.

(22) A. GEUBEL, dans le *Bull. trim. de l'Inst. archéol. du Lux.*, 1939, 2, pp. 33-38, avec indications bibliographiques.

(23) Au lieu-dit *Dzeu l'ônè*.

(24) V. BALTER, *La villa romaine de la Corne du Bois des Pendus*, dans les *Annales de l'Institut archéol. du Lux.*, t. LXII, 1931, pp. 1-35.

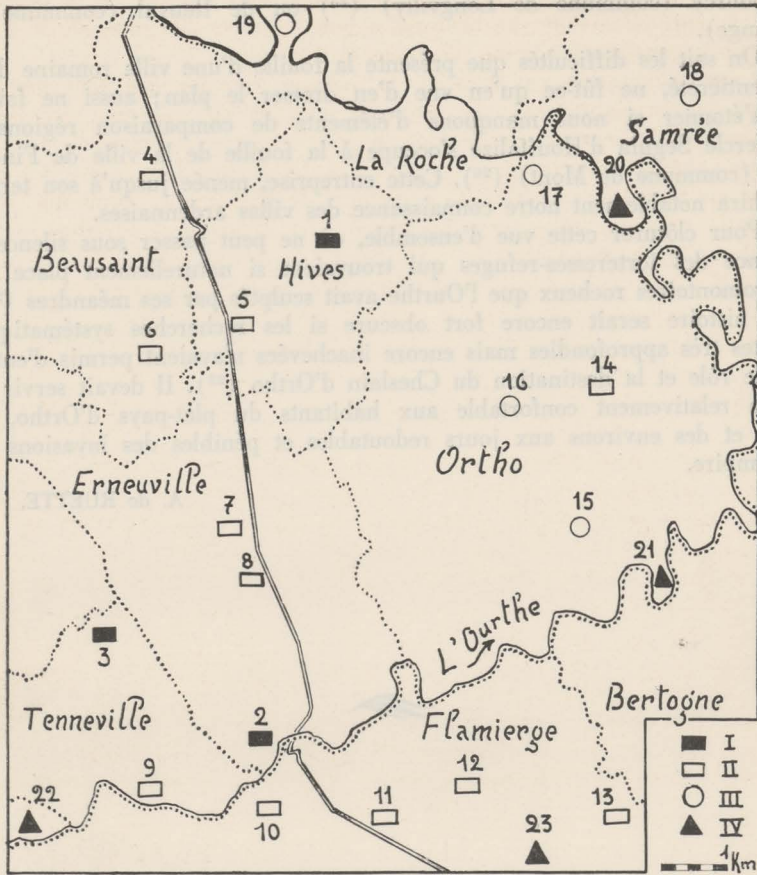


Fig. 10. — Vestiges de l'occupation romaine.

- I : *Villas*. — n° 1 : Mémont (Hives). — n° 2 : Wyompont (Erneuville). — n° 3 : Tenneville.
- II : *Cimetières*. — n° 4 : Beausaint. — n° 5 : Lavaux (Hives). — n° 6 : Mierchamps (Beausaint). — n° 7 : Beaulieu (Erneuville). — n° 8 : Grand-Garde (Erneuville). — n° 9 : Ortheville (Tenneville), douteux. — n° 10 : Roumont (Flamierge). — n° 11 : au *Crestai des pîres* (Flamierge), douteux. — n° 12 : Wigny (Flamierge). — n° 13 : Gives (Flamierge). — n° 14 : Nisramont (Ortho).
- III : *Trouvailles isolées*. — n° 15 : Herlinval (Ortho). — n° 16 : Ortho. — n° 17 : au *Sâceu* (Ortho). — n° 18 : Bérisménil. — n° 19 : La Roche.
- IV : *Forteresses-refuges*. — n° 20 : Cheslé de Bérisménil. — n° 21 : Cheslain d'Ortho. — n° 22 : Cheslain de Sainte-Ode (Lavacherie), sans doute pré-romain. — n° 23 : Cheslain de Gives (Flamierge).

Les traits en pointillé marquent les limites des communes. Le trait double, la chaussée romaine Arlon-Tongres.



de Bourcy (commune de Longvilly) <sup>(25)</sup> ou de Reuval (commune de Hollange).

On sait les difficultés que présente la fouille d'une villa romaine dans son entièreté, ne fût-ce qu'en vue d'en dresser le plan; aussi ne faut-il pas s'étonner si nous manquons d'éléments de comparaison régionaux. Le Cercle Segnia d'Houffalize s'occupe à la fouille de la villa de Fin-de-Ville (commune de Mont) <sup>(26)</sup>. Cette entreprise, menée jusqu'à son terme, enrichira notablement notre connaissance des villas ardennaises.

Pour clôturer cette vue d'ensemble, on ne peut passer sous silence la présence des forteresses-refuges qui trouvaient si naturellement place sur les promontoires rocheux que l'Ourthe avait sculptés par ses méandres <sup>(27)</sup>. Leur histoire serait encore fort obscure si les recherches systématiques récentes très approfondies mais encore inachevées n'avaient permis d'entrevoir le rôle et la destination du Cheslain d'Ortho <sup>(28)</sup>. Il devait servir de refuge relativement confortable aux habitants du plat-pays d'Ortho, de Hives et des environs aux jours redoutables et pénibles des invasions du Bas-Empire.

A. de RUETTE.



---

<sup>(25)</sup> H. ROOSENS, dans le *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1955, pp. 18-33; étude publiée en tiré à part dans la collection *Archaeologia Belgica*, n° 27, Brux., 1955. — Voir plus loin, p. 153.

<sup>(26)</sup> M. MEUNIER, *Substructions belgo-romaines à Fin-de-Ville*, dans *Ardenne et Famenne*, 1959, pp. 166-171.

<sup>(27)</sup> Le Cheslain de Sainte-Ode (commune de Lavacherie) serait un petit oppidum gaulois (cfr J. VANNÉRUS, *op. cit.*, pp. 176-177). — W. LAHY, dans le *Bull. trim. de l'Inst. archéol. du Lux.*, Arlon, 1948, 3, pp. 41-43.

Le Cheslé de Bérismenil dont on prépare une nouvelle exploration après celle, toute sommaire, de 1907 échappe encore à la classification (cfr (J.-B. GEUBEL, dans les *Ann. de l'Inst. archéol. du Lux.*, I, 1849, pp. 90-91. — E. RAHR, *Vingt-cinq années de recherches...*, 1928, pp. 52-54, pp. 103-104.)

<sup>(28)</sup> Avant les fouilles de 1953 et 1959, cfr A. de RUETTE, dans *Ardenne et Famenne*, 1958, 1, pp. 4-7. — Résultat provisoire des recherches en cours : dans *Ardenne et Famenne*, 1958, 4, pp. 167 et 168; 1959, 3, pp. 122 et 123, et dans *Archéologie*, 1959, 2.